

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 07 JUILLET** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} juillet 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes Mme ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BOULIER Amélie.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : ZAC DE SAINT QUENTIN - MOULIN-LE-COMTE - TRANCHE 1 SAINT QUENTIN :
VENTE DE LA PARCELLE 3 C A MR PETER LEROUX.**

2022-07-N°15

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L2241-1 et suivants ;

L'avis du service local du Domaine du 07 juin 2021 ;

CONSIDERANT la demande de Mr Peter LEROUX pour l'acquisition de la parcelle cadastrée 3 C (755 m²), actuellement domicilié 186 route de Blessy - AIRE-SUR-LA-LYS (62120) ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

(Maître ALLAN ne prenant pas part au vote) :

ARTICLE 1er - D'APPROUVER conformément à l'avis du service local du Domaine en date du 07 juin 2021 susvisé, la cession de la parcelle cadastrée 3 C (755 m²) pour un montant de 70 000 € TTC, à Mr Peter LEROUX, actuellement domicilié 186 route de Blessy - AIRE-SUR-LA-LYS (62120) ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me ALLAN - Notaire rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, **ETANT PRÉCISE QUE**, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et au Maire ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Charles DISSAUX
MAIRE D'AIRE SUR LA LYS
PAS DE CALAIS